



Délibération du Conseil Municipal

N° 24/04_2023

Le 13 avril 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 7 avril 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Etaient présents :

Patrick MARGIER, Patrick MARTI, Isabelle DURET, Michel AMATLLER, Ludovic LEGRAIN, Monique GIRAUD, Marcelle VIVENT, Danielle BERGER, Olivier KLEIN, Phillipe CHATON, Yolaine ELEKA-VIENNE, Cyril LETORT, Geneviève PORTRON, Michelle DUPORT, Laurent MATHE, Carole LASSAUSAIE, Bernadette SANCHEZ, Annie SANCHEZ-BONNET, Pascale SAUTAREL-BIDARD, Guy VASSAL, Sylvain MACLE,

Avaient donné procuration :

Ramazan TASLIBAYIR à Patrick MARGIER
Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD
Armelle GIRERD -CHANEL à Patrick MARTY
Grégory BERTHET à Sylvain MACLE
Hassina BECHAR à Pascale BIDARD

Étaient absents :

Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29
Présents : 21
Absents : 9
Procurations : 5
Votants : 26

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal,

VU le débat d'orientations budgétaires du 13 mars 2023,

VU le projet de budget primitif 2023 de la commune,

CONSIDÉRANT que ce budget est équilibré en section de fonctionnement :

- Dépenses	11 277 893,97 €
- Recettes	11 277 893,97 €

CONSIDÉRANT que ce budget est équilibré en section d'investissement :

- Dépenses 8 160 425,65 €
- Recettes 8 160 425,65 €

VU les différentes annexes budgétaires,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de la commune pour l'année 2023 comme ci-annexé, par chapitre et équilibré à 11 277 893,97 € en section de fonctionnement et 8 160 425,65 € en section d'investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 avril 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

